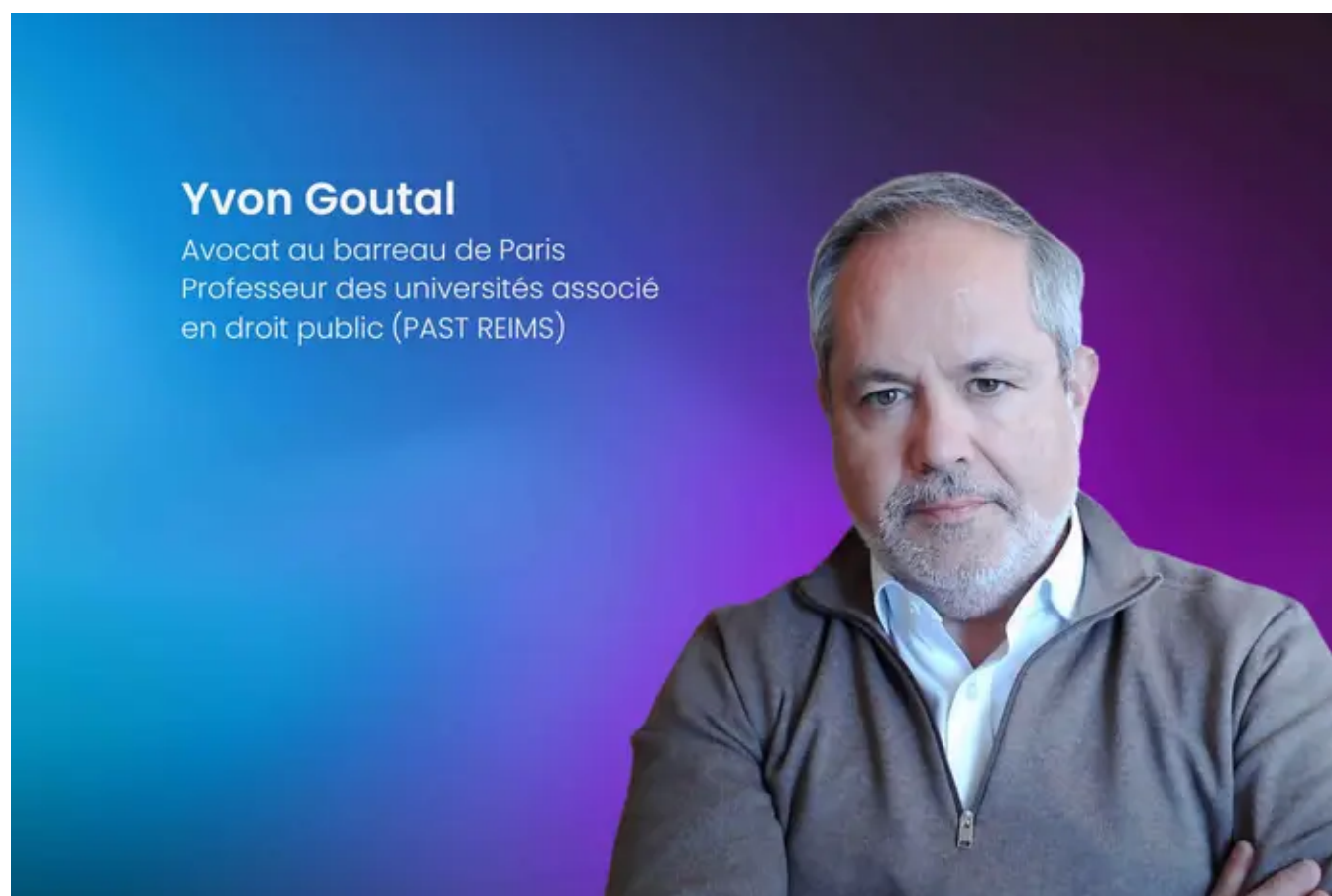


[Accueil](#) / [Le Blog](#) / [Le Blog IA Secteur public](#)

IA SECTEUR PUBLIC

L'Intelligence Artificielle au sein du secteur public – Interview de Maître Yvon Goutal

Publié le 26/06/2025 – Mise à jour le 26/06/2025



← [Voir toutes les actualités](#)



Les agents du secteur public ont-ils recours à l'Intelligence Artificielle (IA) dans leurs activités ?



Les agents du service public intègrent désormais l'IA dans leurs pratiques, à l'image de ce que l'on observe dans de nombreux secteurs aujourd'hui.

Tout d'abord, il est indéniable que des individus passionnés contribuent à introduire des idées innovantes et des approches nouvelles dans l'intégration de l'IA. Ces acteurs, parfois qualifiés d'early adopters, impulsent un mouvement d'innovation au sein des services en proposant des solutions basées sur l'IA, telles que l'utilisation de logiciels spécifiques ou de traitements algorithmiques.

De plus, la pression provenant du marché pousse les agents du secteur public à s'intéresser aux technologies liées à l'IA, parfois même sans en avoir conscience. On observe en effet une intégration progressive de l'IA dans des logiciels métiers couramment utilisés, ce qui permet un enrichissement des fonctionnalités et des possibilités offertes par ces outils au quotidien et se traduit par un déploiement « à bas bruit » de l'IA. Tout ceci contribue à une évolution vers l'automatisation et l'optimisation des processus décisionnels au sein des collectivités.

L'IA n'est elle-même ni bonne ni mauvaise : convenablement maîtrisée, elle peut être particulièrement bénéfique au secteur public. Les axes d'amélioration sont nombreux : accroître l'efficacité et la performance des services, simplifier les tâches administratives répétitives, optimiser la gestion des équipements publics municipaux et renforcer la relation avec les administrés.

Quelles sont les principales IA utilisées ? A-t-elle vocation à devenir un outil du quotidien pour les agents du secteur public ?

Les principales intelligences artificielles utilisées varient en fonction des besoins et des connaissances de chacun. Certains utilisent des IA générales (Copilote ou Gemini) pour des tâches quotidiennes comme répondre à des e-mails ou gérer un calendrier. D'autres vont vers des applications plus spécialisées, par exemple pour les PV de réunion (Dicte.ai) ou des usages plus avancés (Perplexity, NotebookLM) combinant différents modèles d'IA et la recherche internet.

Mais il existe aussi une diversité d'utilisateurs comme des DSI développant des solutions innovantes, utilisant des ressources tierces disponibles, ou des agents sectoriels utilisant leurs logiciels métier incluant progressivement de l'IA. Dans le secteur juridique, les situations sont très contrastées, certains services restants très réticents à l'usage des IA générales pour des questions légales. L'enjeu majeur est celui de la fiabilité des résultats, qui dépend très largement de la qualité des données dont on nourrit l'intelligence artificielle. Et il est vrai que la qualité des données disponibles est très variable... Fiabiliser les sources est essentiel.

L'intégration de l'Intelligence Artificielle dans les services publics peut être catastrophique si elle n'est pas maîtrisée. La désignation d'agents « ressources », la formation des agents constituent des impératifs, conditions d'un accueil réussi, dans le respect du règlement européen consacré à l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, la question de protection des données, notamment personnelles, est également une problématique essentielle. Pour cela, et également pour assurer le respect des droits des administrés prévus au Code des relations entre le public et l'administration, il est indispensable de procéder à une révision minutieuse des contrats liant les collectivités à leurs fournisseurs informatiques.

Dans une optique environnementale, également, il convient d'adopter une approche réfléchie de l'Intelligence Artificielle. Le déploiement de ces outils, toujours écologiquement délicat, peut tourner au désastre si une discipline minimale n'est pas imposée aux services.

Comment les métiers ou le quotidien des agents publics vont-ils évoluer (les grandes tendances pressenties) dans les prochaines années en raison de l'IA ?

L'évolution du quotidien des agents publics, sous l'influence de l'IA, se dessine à travers plusieurs tendances significatives.

Premièrement, l'IA devrait progressivement prendre en charge des tâches actuellement effectuées par les agents, notamment celles qui sont négligées ou mal exécutées. Cette automatisation libèrera du temps et permettra une meilleure allocation des ressources humaines vers des activités à plus forte valeur ajoutée.

Deuxièmement, l'intégration de l'IA peut générer un effet d'« appel d'air » en incitant à la dématérialisation des processus administratifs, tout en stimulant la croissance des dossiers de réponse usuellement soumis par les agents. Par exemple, en commande publique, la taille des dossiers est toujours plus imposante, engendrant un besoin accru d'analyse et de synthèse, ce qui pourrait surcharger les agents sans une utilisation judicieuse de l'IA.

Enfin, l'IA pourrait jouer un rôle crucial dans l'optimisation de l'interface entre les administrés et l'administration en simplifiant les démarches administratives et en facilitant les échanges d'informations.

Dans l'ensemble, l'impact de l'IA sur les métiers des agents publics se révèle double : elle offre des perspectives d'automatisation et de simplification des tâches administratives, mais exige également une adaptation constante pour intégrer ces technologies de manière efficace, respectueuse et bénéfique à la relation entre l'administration et les citoyens.

En conclusion, à mes yeux, l'essentiel est de ne pas se laisser déborder par l'Intelligence Artificielle. En nier l'existence et l'utilité serait contreproductif : l'adorer serait inconscient. La